

MASTER 2 SECURITE INTERNATIONALE, DEFENSE, INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Formation en alternance et formation continue

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsables pédagogiques :

Anne MILLET-DEVALLE

Professeur en droit public

Julien ANCELIN

Maître de conférences en droit public

Master adossé au Laboratoire de droit international et européen (LADIE EA 7414)

Présentation de la formation

Le Master 2 SIDIE forme, depuis 2000, des spécialistes de haut niveau ayant une vision globale des enjeux de la sécurité internationale, de la défense, de l'intelligence économique, dans les domaines du droit international et européen (en particulier en droit international humanitaire, droit des armes et biens technologies à double usage et compliance, droit des espaces), de l'économie de la défense, des politiques de défense nationale et européenne, ainsi que dans le domaine de la cybersécurité et de la sécurité des données, de l'influence et du renseignement. La formation est à la fois théorique et opérationnelle, les enseignements étant assurés, dans une logique de professionnalisation, par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de praticiens, et largement ouverte, dans le cadre d'un cycle de conférences, à des acteurs éminents du domaine de spécialisation (Ministère des Armées, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, fonctionnaires internationaux, industriels de la défense...).

Objectifs de la formation

Cette formation pluridisciplinaire offre à ses diplômés une solide culture théorique et pratique dans le domaine de la sécurité internationale.

L'acquisition de connaissances en matière d'enjeux juridiques -notamment en DIH ou dans les espaces maritime, extra-atmosphérique et cyber, politiques, économiques, ainsi que le développement de compétences en analyse géopolitique, mise en œuvre du droit des conflits armés, compliance et export control, traitement et protection des données, permet d'accéder à des fonctions d'analyse et de conception dans des administrations nationales et internationales, des organisations internationales, des ONG ainsi que dans des entreprises du secteur de la sécurité.

Insertion professionnelle

Les étudiants issus de cette spécialité peuvent prétendre exercer des métiers dans le domaine de la défense et de la sécurité et dans le domaine de l'intelligence économique, notamment :

Dans le domaine de la défense et de la sécurité :

Fonctionnaire d'État (ministère des Armées, de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Economie, douanes, TRACFIN, services de renseignements-...)

Fonctionnaire territorial

Accès sur titre à l'ESM de Saint-Cyr

Accès sur titre à des emplois d'officier air-terre-mer et dans la gendarmerie

Accès sur titre aux emplois d'analyste dans les différentes directions du ministère des Armées et de l'Intérieur

Accès sur titre aux emplois des organisations internationales compétentes en matière de sécurité (OTAN, OSCE, UE, ...)

Préparation aux concours d'officiers ou de commissaires des Armées

Dans le domaine de l'intelligence économique :

Veille juridique, *Due diligence*, analyse, responsable sûreté, sécurité de l'information, *Knowledge Manager*, auditeur en IE Lobbying, affaires publiques, négociations, communication d'influence dans les secteurs liés à la défense et notamment à la délégation générale pour l'armement les secteurs sensibles traditionnels dans les secteurs concurrentiels : énergie, agroalimentaire, télécommunications, avionique, automobile dans les collectivités territoriales et les organismes parapublics notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie (schémas régionaux d'Intelligence Economique), dans les grandes entreprises mais également dans les PME/PMI (spécialité visant à former des cadres juniors, aux compétences pluridisciplinaires ayant vocation à intégrer des équipes, ou des directions de l'Intelligence Économique)

Dans le domaine des exportations d'armements :

Export control

Compliance

Offsets

Dans le secteur humanitaire :

ONG/ associations, collectivités territoriales, fondations, organisations internationales, ... activités liées à la protection juridique dans le cadre du HCR, du CICR, ...

La spécialité est également ouverte, au titre de la formation continue, à des cadres, notamment militaires, désireux d'assurer leur reconversion dans des domaines où leurs compétences sont reconnues.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis.

L'admission se fait par sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit International Droit Européen sur la plateforme e-candidat en mai avec un résultat mi-juin sur <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue.

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès d'ASURE Formation ;

tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Accès aux étudiants en situation de handicap.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Certaines conférences et séminaires se déroulent en anglais.

PREPARER LE MASTER EN ALTERNANCE

RNCP N° 36113

Ce master proposé en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation permettra d'enrichir les acquis universitaires par une mise en application dans le cadre d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28
Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Sécurité Internationale, Défense, Intelligence Economique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Les étudiants disposent d'une salle de travail (214 bis) comportant une documentation spécialisée leur permettant de travailler sur leur projet professionnel encadré sous supervision des membres de l'équipe pédagogique.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (**203 heures**)

Libellé	Nombres d'heures	Noms enseignants	Coef	CT/CC	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit et économie de la défense						6
Politique et organisation de la défense	20h	A. Beaudouin, MCF HDR, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
Economie de la défense	20h	J. Malizard, Chaire Economie de défense – IHEDN Paris	2	CC		
UE : Intelligence économique						6
IE et protection des données	35h	O. Pommeret, consultant en IE / C. Clarinard, consultant en IE	2	CT écrit	3 h	
UE : Sécurité humaine						6
Droit du désarmement et de la non-prolifération	20h	A. Millet-Devalle, Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	2 h	

Contrôle et exportation d'armes et BTDU	10h	G. Cavalazzi, Responsable Export-control, Airbus Group, Toulouse	1	CT écrit	1 h	
Droit international humanitaire	20h	J. Tribolo-Ferrand MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire/projet professionnel encadré	28h	A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur	1	CC		
Cycle de conférences et veille informationnelle	44 h	Intervenants extérieurs (39) + A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur (5h)	1	CC		
Examens : épreuves écrites Droit du désarmement + Contrôle des exportations d'armes + Intelligence économique	6h	A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur				

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (172 heures)

Libellé	Nombres d'heures	Noms enseignants	Coef	CT/CC	Durée épreuve	ECTS
UE : Sécurité de l'espace						6
Droit international et européen de la sécurité en mer	20h	J.C. Martin, Professeur des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
Enjeux juridiques de l'espace extra-atmosphérique	20h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
UE : Méthodologie de l'analyse						3

Méthodologie de l'analyse géopolitique	20h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
UE : Enjeux de sécurité européenne						6
Défense et sécurité européenne	20h	J.C. Martin, Professeur des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
Cybersécurité européenne	20h	Ilène Choukri, docteure en droit, avocate en droit du numérique, chambre arbitrale internationale	2	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Stage OU			3			
Mémoire	18h		4			
Cycle de conférences et de veille informationnelle	45 h	Intervenants extérieurs (30h) + A. Millet-Devalle (15h)	1	CC		
Examens : épreuves écrites Géopolitique + Sécurité en mer + cybersécurité	9 h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur et J.C Martin, Professeur, Univ. Côte d'Azur				

→ **Total des heures à l'université : 375 heures**

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR LexSociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat

peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Le rapport et sa soutenance à la suite du contrat de professionnalisation en entreprise sont notés sur 20.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Coût de la formation en contrat de professionnalisation uniquement : 14 € par heure soit 5250 euros.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail : Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, EDT

Moyens techniques : Salles avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Taux de réussite : 93.1 %

Taux d'insertion : 94 % à 30 mois ; 77 % à 6 mois.

(source : enquête OVE : [https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/\(T\(qqzne2jakk\)\)/r.aspx](https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/(T(qqzne2jakk))/r.aspx))